

7, rue de Verdun
56178 QUIBERON

Téléphone : 02 97 30 24 00

FAX : 02 97 30 24 11

urbanisme@ville-quiberon.fr

A retourner avec les pièces demandées par courrier, fax, mail, ou à l'accueil de la Mairie.
Vous pouvez récupérer votre carte à l'accueil de la Mairie à partir du lundi après-midi suivant.

Ce formulaire et le plan de stationnement sont disponibles sur le site internet de la Ville de Quiberon : www.ville-quiberon.fr

Demande de Carte de stationnement Zone 24 H

La "Carte de stationnement Zone 24 H" concerne exclusivement les résidents (principaux ou secondaires) et locations situés en Zone 24 H. Elle permet un stationnement de 3 jours maximum (comme sur l'ensemble de la commune) sur une place de stationnement située dans son secteur d'habitation (attention au stationnement gênant - trottoirs, passages piétons, voie, etc. - qui reste verbalisable selon le code de la route).

Elle est limitée à 1 carte par logement, avec plusieurs immatriculations possibles (duplication interdite - contrôle entre le n° de carte et l'immatriculation).

Cette carte est uniquement valide pour l'année civile en cours et doit être renouvelée chaque année. Le non-respect de ce règlement annulera cette dérogation et soumettra à la réglementation en vigueur.

En cas de renouvellement sans modifications, vous pouvez n'indiquer que le numéro de carte précédent.

N° de carte précédente (compléter ci-dessous uniquement si changements) :

N° d'immatriculation(s) :

Véhicule(s) :

Nom :

Prénom :

Adresse (N° et voie) :

Téléphone(s) :

Email :

Type de Résidence (1 seul choix) :

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Location

Zone 24H (1 seul choix) :

- Manémeur / Kervozès
- Bd Anatôle France / Piscine
- Roch Priol
- Saint-Julien / Rue de Kernavest

Pièces à joindre au formulaire :

- Photocopie du Certificat d'Immatriculation
- Photocopie d'un justificatif de domicile à l'adresse concernée (rappel : 1 carte maximum par logement, avec plusieurs immatriculations possibles sur la carte)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé", et commentaire si nécessaire :